

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-10-344

28 novembre 2023

Approbation des procès-verbaux du Conseil d'administration du 5 octobre 2023 et de la consultation électronique du Conseil d'administration du 6 au 10 octobre 2023

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré le 28 novembre 2023,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 5 octobre 2023 est approuvé.

Article 2

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration par voie électronique du 6 au 10 octobre 2023 est approuvé.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,

Le 28 novembre 2023

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

